



Lettre de la CRAM

Languedoc-Roussillon



Sécurité Sociale



www.cram-lr.fr



L'édito

De la Cram
à la
Carsat

Il va falloir s'y habituer : le 1^{er} juillet 2010, la Cram change de nom pour devenir Carsat. Depuis plus de 40 ans (la Cram est née le 21 août 1967 !), les salariés du régime général avaient pris l'habitude de demander leur retraite à la Cram ; les retraités recevaient leur pension de base de la Cram ; les entreprises recevaient la visite de contrôleurs de sécurité de la Cram et adressaient chaque année leur déclaration annuelle de salaires à la Cram...

Si le nouvel acronyme n'est guère plus chantant, il a en revanche l'avantage d'une plus grande clarté dans son libellé long : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail. Cette évolution, décidée par le législateur à l'occasion de la création des Agences régionales de santé, met en effet en avant nos 2 principales missions : la retraite et la santé au travail. Deux sujets par ailleurs au cœur de l'actualité de la réforme de notre système de retraite...

En devenant Carsat, notre caisse régionale conforte son rôle d'acteur social de premier plan dans la région Languedoc-Roussillon. Ses missions de service public continueront de s'articuler autour de la gestion des retraites du régime général et des risques professionnels dans l'entreprise. Un changement dans la continuité en somme.

Alain Cwick
Président de la CRAM

La Cram devient Carsat

A compter du 1^{er} juillet 2010, la CRAM du Languedoc-Roussillon va changer d'identité et s'appellera Carsat : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail. Ce changement d'identité ne modifiera en rien le travail d'accueil, de conseil et d'accompagnement qui qualifie les missions de la Cram.

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Languedoc-Roussillon

Ses missions dans le domaine de la retraite :

- la préparation et le paiement des prestations retraite,
- une relation téléphonique mieux appuyée à travers la plate-forme téléphonique et le numéro unique 3960,
- une approche globale et cohérente de l'assuré en activité et à la retraite : parcours attentionné vis-à-vis des populations fragilisées et orienté vers les assurés à l'âge de 55 ans.

Concernant les Risques Professionnels, la Carsat :

- accompagne les entreprises dans leurs démarches de prévention des risques professionnels,
- calcule et notifie le taux de cotisation des accidents de travail,
- enregistre les déclarations annuelles de données sociales.

Côté Action Sociale :

- l'action sociale pour les retraités du régime général les moins dépendants (GIR 5 et 6),
- les missions de service social pour les personnes fragiles,

- conseil, financement et accompagnement des personnes socialement fragilisées : organisation du retour à domicile après une hospitalisation, contribution à la lutte contre l'exclusion sociale. Une attention particulière sera portée aux aidants familiaux grâce à la plate-forme « Aide aux Aidants ».

La Carsat continuera ainsi à instruire et à assurer le paiement des retraites et accompagnera au cours des années à venir les futurs retraités avec l'aide des nouvelles technologies. Elle poursuivra également ses missions à destination des assurés en difficulté sociales provoquées par la maladie, le handicap ou le vieillissement grâce à l'action du Service social. La Carsat conservera sa présence sur le territoire pour accompagner les personnes fragilisées et développer sa fonction de conseil.

La Carsat continuera également à gérer le transfert des données sociales ainsi que la tarification et la gestion des risques professionnels.

La Carsat et sa nouvelle identité

Qui dit changement de nom dit changement d'identité visuelle. Un logo Carsat commun a été créé pour renforcer l'identité du réseau des caisses régionales et la rendre plus homogène et lisible par le grand public. Ce changement de l'identité visuelle ne modifiera en rien les missions essentielles de la Carsat.

Dans le cadre de la loi Hôpital, patients, santé, territoire (HPST) de juillet 2009, les activités des caisses régionales relatives à la politique sanitaire et médico-sociale sont transférées aux Agences régionales de santé (ARS). Les Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) ont en charge les domaines retraite, action sociale, prévention des risques professionnels et service social.

En devenant Carsat, notre organisme conforte son rôle d'acteur social de premier plan de la région. Si ses missions de service public continueront de s'articuler autour de la gestion des retraites du régime général et des risques professionnels, son identité visuelle change.

L'évolution de l'offre de services

Au carrefour des relations sociales des entreprises et des assurés sociaux tout au long de la vie, la Carsat s'attachera à renforcer ses actions de conseil et d'information auprès de ses différents publics. Elle s'appuiera pour cela sur son réseau implanté sur l'ensemble du territoire (agences retraite, pôles départementaux du service social), en ciblant plus particulièrement les populations en difficulté dans notre région. Cette présence sur le territoire se concrétise par une nouvelle identité et une rénovation de notre offre de services. Ainsi la caisse régionale marque sa volonté de renforcer le maillage territorial autour de l'offre de service retraite en déployant un programme de services à distance, de visio guichet, d'accueil sur rendez-vous, de réunions collectives pour les assurés de 54 ans.

Côté Retraite, la Carsat s'inscrit pleinement dans les orientations fixées au

plan national par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse au travers de son projet de service pour les années 2010.

Ce projet tient en 3 axes principaux :

- la réaffirmation des valeurs,
- l'élargissement de l'offre de services,
- l'optimisation de la gestion du risque vieillesse.

Plusieurs éléments de contexte ont guidé la définition de ces orientations stratégiques :

- les assurés sont en demande d'informations globales et inter-régimes,
- les partenaires sollicitent de plus en plus l'expertise de l'Assurance Retraite,
- la réglementation évolue vers une forte diversification des choix de retraite,
- l'action sociale s'oriente, en complémentarité avec les conseils généraux, vers la prévention de la perte d'autonomie,
- la maîtrise des risques devient un enjeu majeur,
- les pouvoirs publics invitent la branche retraite à poursuivre l'optimisation de sa performance et de son efficacité.

A destination des moins de 55 ans

Pour répondre à la perte de confiance et à l'inquiétude des jeunes générations, il importe de construire, dès l'entrée dans la vie active, un lien permanent entre l'assuré et les organismes en charge de la retraite du régime général. En même temps, la Caisse régionale s'adapte aux mutations des attentes des 55-65 ans, et pour ce faire, elle développe la fonction de conseil à

l'assuré pour lui permettre un choix éclairé en matière de départ à la retraite.

Différents médias ont déjà été créés pour répondre à ces attentes. Le site Internet www.lassuranceretraite.fr et le 39 60 accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 permettent d'avoir accès à des informations personnalisées sur le suivi de son dossier, télécharger des imprimés, réaliser des changements d'adresse en ligne, consulter des informations générales sur la retraite. Lorsqu'un entretien personnalisé est nécessaire, un dispositif de rendez-vous est mis en place afin d'éviter l'attente.

Renforcer le partenariat

Dans cette voie, le partenariat avec les collectivités territoriales et le réseau associatif est indispensable. En effet, aujourd'hui de nombreuses démarches peuvent être accomplies sans se déplacer permettant ainsi aux conseillers de la caisse de mieux prendre en charge les populations en situation de fragilité et de garantir des délais de paiement de la retraite : la relation personnalisée de conseil reste indispensable lorsque cela est nécessaire. Il en est ainsi pour répondre au droit à l'information et au conseil que tout futur retraité attend légitimement avant de prendre des décisions engageant son avenir. ■



La Carsat L-R au plus proche de ses partenaires locaux

Afin d'améliorer en permanence la qualité de son offre de services auprès des assurés, et notamment les plus fragiles d'entre eux, la Carsat échange avec ses partenaires départementaux pour mieux répondre à leurs attentes. Retour sur la rencontre à Perpignan le 11 mai dernier.

Un nouveau nom

Tout d'abord, le changement du nom : Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail). Une façon, expliquait Jean-Claude Reuzeau, Directeur de la Carsat L-R, « de confirmer nos missions en matière de retraite, mais aussi de prévention des accidents au travail et des maladies professionnelles ».

Ensuite, pour répondre à l'inquiétude des retraités ou futurs retraités, la Carsat va lancer, à partir du mois de juillet un numéro de téléphone unique : le 3960. Il facilitera également le traitement de tout ce qui relève de la demande de renseignement en général, avant de déterminer si la question mérite une consultation en particulier. Si nécessaire, il permettra de prendre rendez-vous dans une agence retraite de proximité.

Expliquer les missions

« Organisme du régime général de la Sécurité sociale, la Carsat remplit de nombreuses missions au sein de ses deux pôles d'activités : Retraite et Santé. Le Conseil d'Administration de la Carsat a voulu engager plus directement les échanges avec les élus de chaque département pour mieux expliquer nos orientations stratégiques », a souligné Alin Cwick, Président du Conseil d'administration de la Carsat. Il a



expliqué quelles étaient les missions essentielles et services proposés par la Caisse régionale en matière de retraite. Michel Noguès Directeur-Adjoint a rappelé les objectifs de l'action sociale pour les retraités du régime général : préserver l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées. Par ailleurs, une action sera également lancée en faveur des personnes fragiles : chômeurs, RSA, arrêts maladie, veufs... Des personnes vulnérables qui ne pensent pas forcément à leur retraite, et qu'il est très important d'informer.

Là encore, les maires et CCAS auront leur rôle à jouer.

Lors de cette journée, tous les participants ont affiché un intérêt commun pour la vulgarisation des messages d'information concernant la préparation à la retraite, et plus particulièrement pour des informations sur les actions de la Carsat en matière de « Bien vieillir ».

Prochainement, la Carsat rencontrera les collectivités territoriales à Narbonne et à Mende. ■



Qu'est-ce que le droit à l'information ?

La loi du 21 août 2003 a créé un nouveau droit : le droit à l'information individuelle des assurés sur leur retraite. Chaque personne recevra tous les 5 ans - à partir de ses 35 ans - un courrier commun de ses organismes de retraite obligatoire, récapitulant l'ensemble de ses droits et comportant - à partir de 55 ans - une estimation du montant de sa future retraite.

Quand vais-je recevoir ce courrier ?

Le droit à l'information se met en place progressivement. Il n'y a aucune démarche particulière à entreprendre afin de recevoir son courrier. Celui-ci est envoyé systématiquement par vos régimes de retraite en fonction de votre année de naissance. Ce courrier contiendra un document différent selon votre âge : - un relevé de situation individuelle si vous avez 35, 40, 45 et 50 ans ; - une estimation indicative globale à 55 ans puis tous les 5 ans jusqu'au départ en retraite.

Quand la CRAM change d'identité

...et fait évoluer ses services

Au 1^{er} juillet 2010, la CRAM du Languedoc-Roussillon change d'identité et devient CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail .

Fidèle à ses valeurs et à ses missions, la caisse régionale continue à gérer la retraite du Régime Général et à accompagner les entreprises et les assurés en situation de fragilité sociale.

La CARSAT reste présente sur l'ensemble du territoire du Languedoc-Roussillon.

www.carsat-lr.fr

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Languedoc-Roussillon

sécurité sociale

www.carsat-lr.fr



ATTENTION : au 1^{er} juillet 2010, le **39 60** (Prix d'un appel local) devient le numéro unique de l'Assurance Retraite.



L'Assurance Retraite

39 60

(Prix d'un appel local)

www.lassuranceretraite.fr

- carrière
- droit à l'information
- retraite
- paiement

La retraite en quelques chiffres :

- 13 agences de proximité,
- 128 conseillers retraite,
- 129 612 personnes reçues en agence et points d'accueil,
- 2,81 milliards d'euros versés à plus de 452 739 retraités,
- 205 328 appels téléphoniques reçus et traités.



Le Service Social

36 46

(0,09 € la minute)

www.ameli.fr

- qualité des soins
- aide aux assurés en difficulté
- prévention en faveur des seniors

La maladie en quelques chiffres :

- 69 assistants sociaux au service de 13 344 personnes,
- 48 sessions et 36 participations à des conférences ou journées thématiques de prévention,
- 790 000 heures pour l'aide à domicile, réalisées par des prestataires d'aide à domicile en faveur de 12 392 personnes.
- 12 472 évaluations du besoin qui ont conduit à la mise en place de 11 417 plans d'actions personnalisés.



Les Risques Professionnels

04 67 12 95 30

www.risquesprofessionnels.fr

- prévention
- tarification
- conseil aux entreprises

Les risques professionnels en quelques chiffres :

- 10 ingénieurs conseil de prévention et 23 contrôleurs de sécurité pour 2 949 interventions en entreprise,
- 116 142 taux de cotisation notifiés.